



SEGOLENE ROYAL
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE
ET DE LA MER,
CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

MICHEL SAPIN
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 3 janvier 2017
N° 084

Ségolène ROYAL et Michel SAPIN présentent le cadre de l'obligation verte de l'État

Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et Michel SAPIN, ministre de l'Économie et des Finances, lancent la première obligation verte de la France.

Les objectifs de la France sont de :

- **favoriser le développement du marché des obligations vertes** pour qu'il atteigne la taille critique suffisante afin d'inciter les opérateurs à investir davantage pour le développement durable et notamment la lutte contre le changement climatique ;
- **contribuer à définir le meilleur cadre de ce marché**, en proposant une approche innovante sur l'évaluation environnementale ;
- **confirmer le leadership de la place de Paris sur la finance verte**, en s'engageant dans une démarche exemplaire et transparente, de nature à inciter les entreprises et autres opérateurs publics français à s'inscrire dans cette démarche.

Conformément aux engagements pris par la France pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat à travers la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'obligation verte de la France ciblera des dépenses du budget de l'État et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) sur :

- **la lutte contre le changement climatique,**
- **l'adaptation au changement climatique,**
- **la protection de la biodiversité,**
- **et la lutte contre la pollution.**

Les aides de l'État pour l'efficacité énergétique, le transport propre, la recherche sur les énergies renouvelables et la protection de la biodiversité sont par exemple concernées. **Le montant total des dépenses vertes éligibles est supérieur à 10 milliards d'euros.**



L'approche retenue pour l'obligation souveraine verte de la France, qui a recueilli l'avis favorable de l'agence Vigeo-Eiris¹, s'inspire des meilleures pratiques de marché (notamment celles développées par les *Green Bonds Principles* et le label transition énergétique et écologique pour le climat) et se veut **innovante en matière de reporting**. Pour cela, un « Conseil d'Évaluation de l'Obligation Verte », conseil scientifique et économique composé de personnalités indépendantes de réputation internationale, sera chargé d'évaluer la performance environnementale des dépenses vertes éligibles de la France. Le processus de composition de ce conseil sera déterminé en ce début d'année.

L'opération sera présentée aux investisseurs par l'Agence France Trésor, avec les équipes du ministère de l'Environnement, dans les deux prochaines semaines et sera réalisée sous réserve de conditions de marché favorables.

1. Vigeo Eiris est une agence internationale indépendante de recherche et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à destination des investisseurs et des organisations privées, publiques et associatives.

Contacts presse :

Cabinet de Ségolène ROYAL 01 40 81 78 31
Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
sec.mef-presse@cabinets.finances.gouv.fr